

7.3 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2015. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2015.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les assemblées générales des actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril 2010. La Politique de Rémunération d'Ageas est annexée à la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, accessible à l'adresse <https://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-entreprise>.

7.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Modification au sein du Conseil d'Administration en 2015 – Rémunération 2015

L'assemblée générale d'avril 2015 a approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs exécutifs, Filip Coremans (CRO) et Christophe Boizard (CFO), tous deux membres de l'Executive Committee.

Le Conseil d'Administration compte actuellement treize membres : Jozef De Mey (Président), Bart De Smet (CEO), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président), Lionel Perl, Jan Zegering Hadders, Roel Nieuwdorp, Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson, Lucrezia Reichlin, Davina Bruckner, Filip Coremans et Christophe Boizard.

Concernant les mandats des administrateurs non exécutifs dans des filiales d'Ageas, Guy de Selliers de Moranville est président du conseil d'administration d'AG Insurance SA/NV et Jan Zegering Hadders en est administrateur. Lionel Perl, Steve Broughton et Jane Murphy sont membres du conseil d'administration d'Ageas UK, Ltd. et Jozef De Mey en est le président. Jozef De Mey est aussi président du conseil d'Ageas Asia Holdings Ltd. (Hong Kong), d'Ageas Insurance Company (Asia) Ltd. (Hong Kong), de Credimo Holding S.A. (Belgique) et de Credimo S.A. (Belgique). Il est vice-président de Muang Thai Group Holding Company Ltd. (Thaïlande) et de Muang Thai Life Assurance Public Company Ltd. (Thaïlande).

Roel Nieuwdorp est membre du conseil d'administration d'Ageas France S.A. Richard Jackson est membre du conseil d'administration d'Ageas Portugal Holdings SGSP (Portugal), de Médis (Companhia Portuguesa de Seguros de Saude S.A.) et d'Occidental (Companhia Portuguesa de Seguros S.A.). Dans la mesure où ces mandats sont rémunérés, les montants payés sont indiqués dans le tableau ci-après.

Pour l'exercice 2015, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,34 million (2014 : EUR 1,26 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

Mise en œuvre de la Politique de Rémunération

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

Les niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires d'avril 2013 et n'ont pas changé en 2015. Ces niveaux de rémunération comprennent une rémunération annuelle fixe et des jetons de présence. La rémunération annuelle fixe s'élève à EUR 90.000 pour le Président et à EUR 45.000 pour les autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Les administrateurs non exécutifs reçoivent un jeton de présence d'EUR 2.000 par réunion du Conseil d'Administration et d'EUR 1.500 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour le Président du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration, le jeton de présence est fixé respectivement à EUR 2.500 par réunion du Conseil d'Administration et à EUR 2.000 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intéressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération des administrateurs exécutifs est uniquement liée à leur fonction de membres de l'Executive Committee et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 7.3.2).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2015 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2015.

	Fonction	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération en 2015 (en EUR) en tant qu'administrateur d'Ageas ^{1) 3)}	Actions Ageas détenues au 31 décembre 2015 par les administrateurs actuels
Jozef De Mey	Président	1er janvier 2015	31 décembre 2015	125.000	9.427
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1er janvier 2015	31 décembre 2015	88.500	
Roel Nieuwdorp	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	76.500	260
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	86.000	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	86.500	
Steve Broughton	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	86.000	
Jane Murphy	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	84.500	
Richard Jackson	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	75.500	
Lucrezia Reichlin	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	68.000	
Davina Bruckner	Administrateur non exécutif	1er janvier 2015	31 décembre 2015	69.500	853.011
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1er janvier 2015	31 décembre 2015	Voir infra ²⁾	6.590 ⁴⁾
Christophe Boizard	Chief Financial Officer (CFO)	29 avril 2015	31 décembre 2015	Voir infra ²⁾	1.689 ⁴⁾
Filip Coremans	Chief Risk Officer (CRO)	29 avril 2015	31 décembre 2015	Voir infra ²⁾	3.610 ⁴⁾
Total				846.000	874.587

1) Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.

2) Les administrateurs exécutifs ne reçoivent pas de rémunération comme administrateurs mais comme membres de l'Executive Committee (voir note 7.3.2 pour le détail de leur rémunération).

3) Hors remboursement des frais.

4) Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2015 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans le tableau ci-après.

	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération totale en 2015 en (EUR) en tant qu'administrateur de filiales d'Ageas ²⁾
Jozef De Mey	1er janvier 2015	31 décembre 2015	184.388
Guy de Selliers de Moranville	1er janvier 2015	31 décembre 2015	55.416
Roel Nieuwdorp	1er janvier 2015	31 décembre 2015	60.000
Lionel Perl	1er janvier 2015	31 décembre 2015	46.268
Jan Zegering Hadders	1er janvier 2015	31 décembre 2015	53.648
Steve Broughton	1er janvier 2015	31 décembre 2015	50.847
Jane Murphy	1er janvier 2015	31 décembre 2015	23.935
Richard Jackson	1er janvier 2015	31 décembre 2015	16.667
Lucrezia Reichlin	1er janvier 2015	31 décembre 2015	
Davina Bruckner	1er janvier 2015	31 décembre 2015	
Bart De Smet	1er janvier 2015	31 décembre 2015	Voir infra ¹⁾
Christophe Boizard	29 avril 2015	31 décembre 2015	Voir infra ¹⁾
Filip Coremans	29 avril 2015	31 décembre 2015	Voir infra ¹⁾
Total			491.169

1) Les administrateurs exécutifs ne reçoivent pas de rémunération comme administrateurs mais comme membres de l'Executive Committee (voir note 7.3.2 pour le détail de leur rémunération).

2) Hors remboursement des frais.

7.3.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

Au 31 décembre 2015, l'Executive Committee d'Ageas se compose de Bart De Smet (CEO), de Christophe Boizard (CFO) et de Filip Coremans (CRO). Tous les membres de l'Executive Committee sont membres exécutifs du Conseil d'Administration.

En 2015, la rémunération totale de l'Executive Committee s'élève à EUR 4.237.912, contre EUR 2.997.708 en 2014. Ce montant comprend :

- un salaire de base d'EUR 1.450.000 (contre EUR 1.425.000 en 2014) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 732.759 contre EUR 801.151 en 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50% de la prime à court terme pour 2013 a été payé en 2014, 25% a été ajusté et payé en 2015, le solde sera ajusté et payé en 2016. De même, 50% de la prime à court terme pour 2014 a été payé en 2015. Le solde sera ajusté et payé en 2016 et 2017 ; la prime à court terme acquise en 2015 sera payée partiellement en 2016, 2017 et 2018 ;
- un intéressement à long terme (Long term incentive ou LTI) de 38.038 actions pour un montant d'EUR 1.305.000, basé sur la performance TSR relative (rendement total pour l'actionnaire) de l'action Ageas sur l'année 2015 (en 2014, aucun LTI n'a été attribué) ;
- des droits de pension d'EUR 518.365 (hors taxes) (contre EUR 551.351 en 2014) ;
- un montant d'EUR 231.788 (contre EUR 220.206 en 2014) représentant les autres avantages habituels, notamment une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2015.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee, approuvée en avril 2010 et amendée en avril 2011 par les assemblées générales des actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la

description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1^{er} décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges. Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2015

Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2015 comprenait :

- un salaire de base d'EUR 575.000, qui s'inscrit dans la fourchette approuvée par les actionnaires en 2013 ; sur la base de l'analyse du positionnement concurrentiel de la rémunération de l'Executive Management au cours du deuxième semestre 2015, le Remuneration Committee a soumis la recommandation suivante au Conseil d'Administration, qui l'a acceptée, pour entrée en application le 1^{er} janvier 2016 : l'augmentation de la rémunération de base du CEO d'EUR 575.000 à EUR 650.000 par an, un montant se situant dans la tranche de salaire d'EUR 550.000 à EUR 750.000, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires en 2013. Cette recommandation prend en considération l'objectif de positionner la rémunération de base dans la médiane du groupe de pairs sélectionnés, le temps écoulé depuis la dernière adaptation et l'évolution de la société sur cette période ;
- une prime (à court terme) d'EUR 345.000. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 340.664 lui seront payés en 2016, dont :
 - EUR 172.500 correspondant à 50% de la prime à court terme d'EUR 345.000 pour l'exercice 2015. Le solde sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
 - EUR 83.446 correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2014 après révision à la hausse du montant initial d'EUR 81.938 sur la base des résultats de 2015. Le solde sera payé l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;

- EUR 84.718 correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2013 après révision à la baisse du montant initial d'EUR 86.394 sur la base des résultats de 2014 et de 2015.
- un intéressement à long terme de 15.084 actions (correspondant à un montant d'EUR 517.500 pour 2015, sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2016 ; aucun intéressement à long terme n'a été accordé pour 2014. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2019 (jusqu'à 50%) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'à fin 2020 et elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2016, 2017 et 2018 ;
- un montant d'EUR 226.443 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 80.448 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.
- EUR 57.835 correspondant aux 25% résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2013 après révision à la baisse du montant initial d'EUR 59.075 sur la base des résultats de 2014 et de 2015.
- un intéressement à long terme de 11.805 actions (correspondant à un montant d'EUR 405.000 pour 2015, sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2016. Aucun intéressement à long terme n'a été accordé pour 2014. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2019 (jusqu'à 50%) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'à fin 2020 et doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2016, 2017 et 2018 ;
- un montant d'EUR 171.288 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 91.434 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

Les autres membres de l'Executive Committee

La composition de l'Executive Committee n'a pas été modifiée en 2015.

En 2015, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 450.000. La rémunération de base a été augmentée d'EUR 425.000 par an à EUR 450.000 par an au 1^{er} janvier 2015, en tenant compte du fait que la rémunération de base n'avait pas été modifiée depuis sa nomination en 2011, du positionnement concurrentiel et de la performance du CFO ;
- une prime (à court terme) d'EUR 248.400. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 238.775 lui seront payés en 2016, dont :
 - EUR 124.200 correspondant à 50% de la prime à court terme d'EUR 248.400 pour l'exercice 2015. Le solde sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
 - EUR 56.740 correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2014 après révision à la hausse du montant initial d'EUR 55.622 sur la base des résultats de 2015. Le solde sera payé l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;

En 2015, la rémunération de Filip Coremans, CRO comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000 ; conformément à la décision d'augmenter la rémunération de base des membres de l'Executive Committee à un montant annuel d'EUR 450.000 au 1^{er} janvier suivant la date marquant une année d'ancienneté dans la fonction au sein de l'Executive Committee d'Ageas, le Remuneration Committee a recommandé au Conseil d'Administration, qui a accepté, d'augmenter la rémunération de base à EUR 450.000 au 1^{er} janvier 2016 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 247.988. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 153.320 lui seront payés en 2016, dont :
 - EUR 123.994 correspondant à 50% de la prime à court terme de l'exercice 2015 d'EUR 247.988. Le solde sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
 - EUR 29.326 correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2014 après révision à la hausse du montant initial d'EUR 28.768 sur la base des résultats de 2015. Le solde sera payé l'année prochaine après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;

- un intéressement à long terme de 11.149 actions (correspondant à un montant d'EUR 382.500 pour 2015, sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2016. Aucun intéressement à long terme n'a été accordé pour 2014. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2019 (jusqu'à 50%) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'à fin 2020 et doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2016, 2017 et 2018 ;
- un montant d'EUR 120.634 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 59.906 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

Intéressement à long terme

Comme indiqué ci-avant, en 2015, 38.038 actions ont été attribuées à l'Executive Committee. Sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2019 (jusqu'à 50%) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'à fin 2020 et doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2016, 2017 et 2018. Aucun intéressement à long terme n'a été accordé pour 2014.

Le tableau ci-après présente le nombre d'actions attribuées lors des années précédentes. Les actions sont acquises au 30 juin de l'année N+4 et sont ajustées en tenant compte de la performance durant la période intermédiaire.

	Nombre d'actions promises pour attribution en 2012	Nombre d'actions promises pour attribution en 2013	Nombre d'actions promises pour attribution en 2014	Nombre d'actions promises pour attribution en 2015
Bart De Smet	16.576	10.101		15.084
Christophe Boizard	14.090	7.466		11.805
Filip Coremans				11.149
Total	30.666	17.567		38.038

Les actions attribuées au titre du plan LTI 2011 ont été acquises au 30 juin 2015. Le nombre d'actions a été adapté en tenant compte de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014. Le tableau ci-après présente les données du plan LTI 2011.

	Nombre d'actions promises pour attribution en 2011	Nombre ajusté d'actions acquises le 30 juin 2015	Nombre d'actions vendues pour financer la taxe y afférente	Nombre d'actions bloquées jusqu'au 1er janvier 2017
Bart De Smet	3.365	5.740	2.810	2.930
Christophe Boizard	932	1.689		1.689
Filip Coremans				
Total	4.297	7.429	2.810	4.619

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

Avant leur nomination

Le détail des options sur actions attribuées aux membres de l'Executive Committee en raison de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit.

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2015	Options exercées en 2015	Options en circulation au 31 décembre 2015
Filip Coremans	2006	5.973	24,68	03-04-2016			5.973
	2007	4.778	28,62	02-04-2017			4.778
	2008	4.000	16,46	05-03-2018			4.000

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.

Le détail des actions à cessibilité restreinte (attribuées) liées aux RSU (restricted stock units) accordées aux membres de l'Executive Committee en lien avec leurs positions antérieures dans le groupe, se présente comme suit.

	Année	Nombre de RSU accordés	Date d'acquisition	Acquis en 2015	Vendus en 2015	RSU promis pour attribution au 31 décembre 2015
Filip Coremans	2012	800	1-04-2015	1.600	1.600	
	2013	1.000	1-04-2016			1.000
	2014	800	1-04-2017			800